

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 060-200093516-20230925-2023\_006-DE



**SMEHE**

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Mouy

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

**Siège : Mairie de Hermes (60370)**  
**E-mail : smehe60370@gmail.com**  
**Site internet : www.smehe-eaupotable.fr**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni le 25 septembre 2023 en Mairie de Berthecourt, salle du conseil, 30 rue du Château, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

#### Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents
18	11
	Votants
	12

Communes		Délégués	
BAILLEUL SUR THERAIN	M.	JAMBOIS	Et [REDACTED]
BERTHECOURT	M.	POPOT	Et Mme BORDERES
HEILLES	M.	FERNET	Et [REDACTED]
HERMES	M.	BALACHE	Et M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme	BRICHEZ	Et [REDACTED]
ROCHY CONDE	[REDACTED]	[REDACTED]	Et [REDACTED]
SAINT FELIX	M.	ROUILLE	Et M. LEBEGUE
THURY SOUS CLERMONT	M.	CLAUX	Et [REDACTED]
VILLERS SAINT SEPULCRE	M.	MAYEUX	Et [REDACTED]
		Procuration de M. WAWRIN	

**Absents excusés :** M. WAWRIN ayant donné procuration à M. MAYEUX – M. DEFROCOURT – M. ROUSSEL – Mme CANDILLON

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle BRICHEZ

#### Délibération n° 2023-06 : POSTE SECRETAIRE DU SMEHE A TEMPS NON COMPLET

##### M. le Président expose ce qui suit.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps non complet pour 5/35<sup>ème</sup> afin de remplir les fonctions administratives du syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le traitement de ce poste sera calculé par référence à l'indice brut 597.

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 060-200093516-20230925-2023\_006-DE

S'LO

.../...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur.

**Le Comité syndical, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré par 12 voix « POUR »,**

• **DECIDE**

- De la création d'un emploi à temps non complet pour 5/35<sup>ème</sup>
- De l'abrogation de la délibération N°2021/01 du 25 janvier 2021

• **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place d'un contrat ;
- prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget syndical ;
- lancer la procédure de création de poste ;
- inscrire ce poste au tableau des effectifs.

Fait et délibéré à BERTHECOURT par les membres présents,

Le 25 septembre 2023

Le Président, Didier POPOT

SMEHE  
HERMES ET ENVIRONS  
60370



Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture

Le 28 / 09 / 2023 et publiée le 28 / 09 / 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle elle est devenue exécutoire.

Le Président  
Didier POPOT

SMEHE  
HERMES ET ENVIRONS  
60370

